

**Premium Cold Application Adhesive**

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

Nom commercial : Premium Cold Application Adhesive

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108  
Denver, CO USA 80217-5108

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas  
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue  
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas  
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésifs et/ou colmatants

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 et les règlements sur les produits dangereux**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Mutagénicité de la cellule  
germinale : Catégorie 1B

Cancérogénicité : Catégorie 1A

Toxicité systémique sur un  
organe cible précis -  
exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)Toxicité systémique sur un  
organe cible précis -  
exposition répétée : Catégorie 2**Éléments étiquette SGH**

## Premium Cold Application Adhesive

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

 Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
 H340 Peut induire des anomalies génétiques.  
 H350 Peut provoquer le cancer.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

### Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P240 Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
 P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.  
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P303 + P361 + P533 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
 P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
 P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

## Premium Cold Application Adhesive

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Nature chimique

Mélange

### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
bitume oxydé	64742-93-4	>= 30 - < 60
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	>= 10 - < 30
palygorskite	12174-11-7	>= 1 - < 10
silice cristalline	14808-60-7	>= 0.1 - < 1

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
 S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.  
 En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
 Refroidir le produit ayant fondu sur la peau avec beaucoup d'eau. Ne pas enlever le produit solidifié.  
 Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.  
 Les brûlures doivent être traitées par un médecin.  
 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau tiède, aussi sous

## Premium Cold Application Adhesive

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

yeux		les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Protection pour les secouristes	:	Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Mousse Poudre sèche Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inadéquats	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable.
Produits de combustion dangereux	:	oxydes de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre Oxydes de magnésium oxydes d'aluminium Oxydes de silicium
Autres informations	:	Procédure usuelle pour feux d'origine chimique. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

**Premium Cold Application Adhesive**

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'allumage.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).  
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.  
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.  
Ne pas mettre sous pression, souder, souder au plomb, percer ou polir les contenants.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et

## Premium Cold Application Adhesive

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins.

Température d'entreposage recommandée : 60 - 80 °F / 60 - 80 °F

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Ne pas congeler.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	TWA	500 ppm 2,000 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
		LMPT	525 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL
silice cristalline	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		TWA (respirable)	10 mg/m <sup>3</sup> / %SiO <sub>2</sub> +2	OSHA
		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO <sub>2</sub> +5	OSHA
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Respirable) (Silice)	0.025 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m <sup>3</sup>	OSHA

**Premium Cold Application Adhesive**

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser un système d'aération local et/ou général.  
Fournir un système de ventilation par aspiration au niveau du sol.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection respiratoire** : Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.

**Protection des mains**  
**Matériau** : Gants de protection

**Remarques** : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

**Protection des yeux** : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.  
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

**Protection de la peau et du corps** : Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.  
D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées.

**Mesures d'hygiène** : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Aspect** : visqueux  
**Couleur** : brun, noir  
**Odeur** : douce, type hydrocarbure  
**Seuil de l'odeur** : Donnée non disponible  
**pH** : Donnée non disponible  
**Point de fusion/congélation** : Donnée non disponible

**Premium Cold Application Adhesive**

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: 148.89 °C
Point d'éclair	: 37.8 - 60.0 °C Méthode: Vase ouvert Cleveland
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1.0 - 1.1
Densité	: 1.0 - 1.1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 20.5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Oxydants forts Acides forts et bases fortes
Produits de décomposition dangereux	: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité cutanée aiguë	: Estimation de la toxicité aiguë : 2,945 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
------------------------	---

**Composants:**



**Premium Cold Application Adhesive**

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

**bitume oxydé:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.0944 mg/l  
Durée d'exposition: 4.5 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

**naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.  
L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,610 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.  
L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.  
L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

**silice cristalline:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 22,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

**Corrosion et/ou irritation de la peau****Composants:****naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Résultat: Irritation de la peau

**Lésion/irritation grave des yeux****Produit:**

Résultat: irritant

**Premium Cold Application Adhesive**

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

**Mutagénicité de la cellule germinale****Produit:**

Mutagénicité de la cellule  
germinale- Évaluation  
IARC

: Les tests in vivo ont montré des effets mutagènes

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

silice cristalline

14808-60-7

Groupe 2A: Cancérogène probable pour l'homme

bitume oxydé

64742-93-4

Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

palygorskite

12174-11-7

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

**NTP**

Connu pour être cancérogène pour l'homme

silice cristalline

14808-60-7

**STOT - exposition unique****Composants:****naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Organes cibles: Système nerveux central

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**STOT - exposition répétée****Produit:**

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité par aspiration****Composants:****naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Composants:****naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

**Premium Cold Application Adhesive**

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.5 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): 0.5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): 3.7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

**silice cristalline:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 10,000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**Persistance et dégradabilité****Composants:****naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

**Potentiel bioaccumulatif**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I  
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la

**Premium Cold Application Adhesive**

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

USDOT: Non réglementé si expédié dans des emballages de 450 litres (119 gallons) ou moins.

TDG: Non réglementé si expédié dans des emballages de 450 litres (119 gallons) ou moins.

Transport maritime

IMDG: UN1999, Tars, liquid, 3, III (40 °C c.c.)

Transport aérien

IATA/ICAO: UN1999, Tars, liquid, 3, III

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.  
Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

**EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know****CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

**Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

**SARA 311/312 Dangers** : Inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)  
Cancérogénicité  
Corrosion cutanée ou irritation

**Premium Cold Application Adhesive**

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique ou répétée)  
Mutagénéicité de la cellule germinale  
Dommages oculaires graves ou irritation oculaire

**SARA 302** : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

**SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

**Loi sur la qualité de l'air**

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

**Prop. 65 de la Californie**

**⚠️ AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris bitume oxydé, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA : Mentionnée sur ou conforme à la partie active de l'inventaire de la TSCA

DSL : En conformité avec les inventaires

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Autres informations**

Date de révision : 05/31/2024

**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique  
CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.  
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air  
NIOSH REL : USA. NIOSH Recommended Exposure Limits  
OSHA : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Limits for Air Contaminants  
OSHA : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mineral Dusts  
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

**Premium Cold Application Adhesive**

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
NIOSH REL / TWA	:	Time-weighted average concentration for up to a 10-hour workday during a 40-hour workweek
OSHA / TWA	:	8-hour time weighted average
OSHA / TWA	:	8-hour time weighted average

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, compensation, et loi sur la responsabilité; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DOT - Ministère du transport; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; EHS - Substance extrêmement dangereuse; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; HMIS - Système d'identification de matériaux dangereux; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MSHA - Administration de la sécurité et la santé minière; n.o.s. - Sans autres précisions; NFPA - Association nationale de la protection contre les incendies; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; RCRA - Loi sur la préservation des ressources et la récupération; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SARA - Loi portant sur la modification et la réautorisation; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire

**Premium Cold Application Adhesive**

Version 3.0

Date de révision 05/31/2024

Date d'impression 05/31/2024

spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.